

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	11

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

Date de convocation

23/01/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VELFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme HOUILLIER, Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude, Mme FERRET Marie-Claire,

Objet de la délibération  
N° 2025-01-01

Contribution à la collecte  
gardée

Délibération rendue exécutoire  
par publication le :

**Délibération 2025-01-01 : Contribution à la collecte gardée**

Le Vice-Président rappelle que le CCAS DE VILLENEUVE SUR YONNE est adhérent à la Banque Alimentaire de Bourgogne.

Tous les ans, une collecte est organisée en novembre par la Banque Alimentaire de Bourgogne. Lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2019, il a été décidé qu'une contribution de 6 centimes par kg brut collecté et gardé serait dû.

Lors de la collecte de novembre 2024, nous avons collecté 480 kg. De ce fait, la somme de 29€ est dûe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- verse la somme de 29 € à la Banque Alimentaire de Bourgogne

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Séance du 30 janvier 2025

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Date de convocation

23/01/2025

Objet de la délibération

N° 2025-01-02

Aide pour une facture d'eau

Délibération rendue exécutoire  
par publication le :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

**Présents :** M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VELFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOUILLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

**Absents excusés :** Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

**Délibération 2025-01-02 : Aide pour une facture d'eau**

Il s'agit d'une administrée de 57 ans, qui est veuve depuis 14 ans. Elle a eu des enfants qui ne sont plus à charge aujourd'hui. Elle loue un logement de type II à Domanys.

Elle perçoit le RSA et l'APL soit un total de ressources d'un montant de 843 € pour un total de charges de 535 €.

Elle est suivie dans le cadre du RSA, seulement son insertion est difficile car elle est tombée en panne de véhicule, elle fait appel à Mobil'eco pour se déplacer à ses rendez-vous professionnels. Ayant de l'expérience dans l'aide à domicile, elle a postulé à la Maison de Retraite de Villeneuve sur Yonne et est en attente d'une réponse.


Cette administrée est inscrite à la distribution des restos du cœur et du CCAS.

Elle a reçu dernièrement une facture d'eau d'un montant de 225,10 € qu'elle n'était pas en mesure de régler. L'assistante sociale du Conseil Départemental a sollicité le FUSL pour un montant de 113 €, le CCAS est également sollicité pour 112 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Verse la somme de 112 € directement à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

Date de convocation

23/01/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VETFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOUILLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

Objet de la délibération

N° 2025-01-03

Aide pour une facture de réparation de voiture ;

**Délibération 2025-01-03 : Aide pour une facture de réparation de voiture**

Il s'agit d'une administrée de 50 ans qui élève seule sa fille de 15 ans scolarisée au Lycée de SENS, suite à son divorce. Elle loue un logement de type III à Domany.

Mme travaille en tant qu'AESH à 60 % au Collège de Villeneuve sur Yonne depuis mai 2022. Son salaire est de 924 € sur 12 mois ; Mme perçoit en complément une prime d'activité et une APL soit un total de ressources de 1 395,62 € pour un total de charges fixes de 761,32 €.

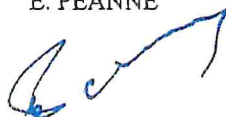
Le moindre imprévu déstabilise le budget. Mme a dû faire face en août dernier à des frais de réparations de voiture s'élevant à 983,67 €.

Mme rencontre à nouveau des frais sur sa voiture qu'elle ne peut éviter. Elle se rend au garage mobil'éco afin de régler une facture à moindre coût. Une réparation pour les freins le 08 janvier dernier a eu lieu et une facture de 538,26 € est due. Afin d'aider Mme à régler cette facture, la somme de 400 € est sollicité au CCAS, le solde sera réglé par Mme.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Verse la somme de 400 € directement à MOBIL'ECO.

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

Date de convocation

23/01/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VETFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOURLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

Objet de la délibération

N° 2025-01-04

Aide pour une facture de réparation de voiture

Délibération 2025-01-04 : Aide pour une facture de réparation de voiture

Il s'agit d'un administré de 40 ans qui vit seul. Il est sur Villeneuve depuis quelques mois où il a été hébergé, puis loue un logement à Domanys depuis le 26 novembre dernier.

Délibération rendue exécutoire par publication le :

Il effectuait auparavant « les saisons » et n'avait plus de domicile depuis quelques années. Il souhaite désormais se stabiliser avec un logement fixe. Il perçoit actuellement une allocation de France Travail d'un montant de 730,75 € et une prime d'activité soit un total de ressources de 1 016,32€. Les charges actuelles s'élèvent à 995,83 € car le droit à l'APL n'est pas encore débloqué. De plus, il règle par mois la somme de 331,26 € sur 4 mois correspondant à une facture de réparations de voiture due de 1 325,06 € à Mobil'éco.

Il se rend à la distribution alimentaire du CCAS et des Restos du cœur. La situation est très tendue et une aide de 331,26 € est sollicitée afin de soulager M. sur le mois prochain avec la prise en charge d'une mensualité des frais de réparation de son véhicule.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Verse la somme de 331,26 € directement à MOBIL'ECO.

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

Date de convocation

23/01/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VETFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOURLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

Objet de la délibération

N° 2025-01-05

Aide pour une facture à ENI

**Délibération 2025-01-05 : Aide pour une facture à ENI**

Il s'agit d'un couple de 29 et 30 ans, qui élève deux enfants de 7 et 2 ans. Ils louent un logement de type IV à Domanys depuis un an. Ils étaient auparavant dans une maison déclarée non décente et règlent toujours une dette d'électricité à hauteur de 60 € par mois.

M. est en formation de magasinier au GRETA depuis novembre 2024 et perçoit une allocation de retour à l'emploi de 523,64 €/mois jusqu'en avril 2025. Mme est également en formation en tant que secrétaire médico-social qu'elle se finance en 36 mois à hauteur de 48,44 €/mois. Elle perçoit les allocations familiales, de l'APL et de la prime d'activité pour un montant total de ressources avec M. de 1 614,79 €. Les charges s'élèvent à 912,35 €.

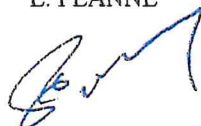
Le couple a une dette de loyer de 391,66 € et ont signé un plan avec Domanys à 50 €/mois. De plus, les deux factures à ENI n'ont pas pu être réglées soit un montant de 408,74 €.

L'assistante sociale sollicite le FUSL à hauteur de 300 € pour la dette de loyer et 200 € pour l'énergie. Le CCAS est sollicité également pour 200 € afin d'aider ce jeune couple dans la résorption de leurs dettes. Il est à noter que la situation financière s'arrangera à la fin de leurs formations respectives, dès qu'ils pourront reprendre un emploi.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Verse la somme de 200 € à ENI

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Séance du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice- Président du CCAS

Date de convocation

23/01/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VELFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOUILLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

Objet de la délibération

N° 2025-01-06

Aide pour une facture d'un électroménager

Delibération 2025-01-06 : Aide pour une facture d'un électroménager

Il s'agit d'un administré de 60 ans qui vit seul depuis 1998. Il louait un logement de type II au 2<sup>ème</sup> étage, à Domanys et vient d'obtenir un logement de type II au rdc par Habellis dans la nouvelle résidence à Villeneuve sur Yonne.

M. est ravi de ce déménagement. Il perçoit une AAH et une APL soit un total de ressources de 1 251,82 €. Il a eu droit au FUSL pour la caution de son nouveau logement sous forme de prêt qu'il remboursera tous les mois.

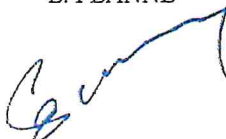
Seulement son déménagement lui a occasionné des frais (ouverture et fermeture des compteurs d'eau et EDF, gaz...) plus des frais de déménagement à l'association REBONDIR de 520 € qu'il s'est engagé à régler en 4 fois à compter de janvier 2025. En effet, M. est seul et n'a pas de permis ni moyen de transport pour déménager.

M. a également besoin de changer de congélateur qui ne fonctionne plus. Un devis a été fait à CONFORAMA pour un montant de 199,99 € et des frais de livraison de 32 €.

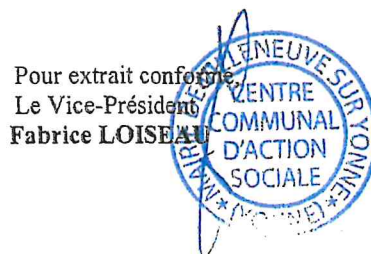
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 Abstention :

- Verse la somme de 199,99 € à CONFORAMA

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

-----  
Séance du 30 janvier 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice- Président du CCAS

Date de convocation

23/01/2025

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VELFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOUILLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

Objet de la délibération

N° 2025-01-07

Aide pour une facture d'eau

Delibération 2025-01-07 : Aide pour une facture d'eau

Il s'agit d'une administrée de 53 ans qui vit seule depuis peu suite au départ de ses trois enfants de 26, 23 et 20 ans. Elle loue un logement de type IV et doit régler un loyer de 526,49 €.

Seulement depuis presque un an elle perçoit seulement le RSA et l'APL d'un montant de 843,56€ pour des charges fixes d'un montant de 757,94€.

Elle a accumulé plusieurs créances : Engie pour 306,95 € ; Communauté d'Agglomération du grand Sénonais pour 343,26 € et Domanys pour 645,07 €. Un plan de 50€/mois a été mis en place avec le bailleur. Mme a déposé une demande de mutation de logement pour un type II à SENS pour diminuer ses charges, et craint que son dossier n'aboutisse pas étant donné la dette de loyers.

Mme recherche activement un emploi mais dit être bloquée avec son âge. Elle bénéficie de la distribution alimentaire du CCAS et des restos du cœur.

Afin d'aider Mme et afin d'éviter un endettement plus important, le FUSL est sollicité pour une aide de 300 € pour le retard à ENGIE et une aide de 300 € est sollicité au CCAS pour la facture d'eau.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention :

- Verse la somme de 300 € directement à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU



DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

Envoyé en préfecture le 11/02/2025  
Reçu en préfecture le 11/02/2025  
Publié le 12/02/2025  
ID : 089-268904539-20250130-DELIB20250108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S

Séance du 30 janvier 2025

Nombre de membres		
afférents au Conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	17	13

Date de convocation

23/01/2025

Objet de la délibération  
N° 2025-01-08

Aide pour une facture de  
réparation de voiture

Délibération rendue exécutoire  
par publication le :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18 H 30 le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOISEAU Fabrice, Vice-Président du CCAS

Présents : M. LOISEAU Fabrice, Mme DIMANCHE Annick, Mme MOURGUES Josselyne, M. BURGUIERE Claude, Mme Joan RICHARDSON, E. PEANNE, Mme PELTIER Françoise, Mme VETFERT Bernadette, Mme DER AGOBIAN Flore, Mme HOURLIER Lydia, Mme FERRET Marie-Claire.

Absents excusés : Mme Nadège NAZE (pouvoir F. LOISEAU), Mme LETIN Carole (pouvoir F. PELTIER), Mme BERTRAND Dominique, Mme NOLLET Nelly, M. LUCAS Pierre, M. GREMILLET Claude.

**Délibération 2025-01-08 : Aide pour une facture de réparation de voiture**

Il s'agit d'un administré de 58 ans qui vit seul. Il loue un logement de type II au Rdc à Domanys.

Suite à de gros problèmes de santé, M. perçoit une pension d'invalidité et l'APL soit un total de ressources de 909,53 € pour un total de charges de 613,09 €. Un dossier à la MDPH va être redéposé pour un complément d'A.A.H.

M. a été aidé pour l'obtention de la complémentaire santé solidaire afin de ne plus avoir de mutuelle à régler. De plus, il bénéficie de l'aide alimentaire par les restos du cœur et le CCAS dans l'attente de revenus complémentaires.

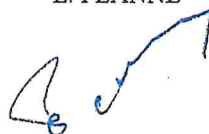
A ce jour, M. a une facture d'eau qu'il n'est pas en mesure de régler, l'assistante sociale va déposer une demande d'aide au FUSL.

M. a également une facture de réparations de voiture d'un montant de 278,28 €. Il a pu régler 100 € sur cette facture et sollicite de l'aide pour le solde.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Verse la somme de 178,28 € au garage AZ AUTO 89 de Villeneuve sur Yonne.

Le Secrétaire  
E. PEANNE



Pour extrait conforme  
Le Vice-Président  
Fabrice LOISEAU

